

# L'accueil d'une victime de violences au sein du couple ou ex-couple



**Yvelines**  
Le Département

yvelines.fr



Tout acte de violence au sein du couple constitue un délit voire un crime **pouvant** faire l'objet d'une plainte.

En cas de **danger imminent**, il convient de le signaler aux autorités compétentes.

**Police/ Gendarmerie : Appeler le 17**

## Des formes multiples

Elles peuvent être :

physiques, psychologiques, sexuelles, administratives, économiques...

Elles s'exercent au sein du couple, dans des relations amoureuses et intimes, mais aussi au moment d'une séparation, de la part d'un conjoint/compagnon/concubin ou d'un ex-conjoint / compagnon/concubin

## La grossesse

La grossesse, facteur de vulnérabilité juridique, est souvent déclencheur de violences.

## Un impact sur les enfants

Troubles du comportement, retards scolaires, repli et isolement...

## Un cycle de violences

### Tensions, actes de violents / crise, justification

(une déresponsabilisation de l'auteur et report des responsabilités sur la victime qui doute, culpabilise...)

**Réconciliation** (lune de miel, espoir de la victime)

## L'emprise

De **l'auteur**, la victime a peur de lui et peut subir des conséquences multiples.

D'autres raisons peuvent la pousser à rester avec ce conjoint ou faire des allers-retours :

Présence des enfants, pressions familiales, absence d'autonomie financière...

**Il faut respecter la temporalité de la victime**

## Quelle attitude adopter ?

\*Chaque situation est différente donc chaque victime est singulière.

\*Son comportement (volubilité, agressivité, amnésie, indifférence...) est la conséquence directe des violences subies.

\*Lui offrir un cadre sécurisant, confidentiel et une attitude compréhensive.

\*Ne pas mettre en doute sa parole.

\*Lui expliquer que rien ne justifie le délit ou le crime.

\*Rassurer sans minimaliser ni banaliser.

\*Avec son accord, l'orienter pour une mise en sécurité, pour elle/lui et ses enfants.

\*Ne pas émettre de jugement sur l'agresseur.

\*Respecter le rythme de la personne victime et ne pas être dans l'injonction, ne pas faire à sa place.



Yvelines  
Le Département

yvelines.fr



## PROTECTION/MISE EN SECURITE

→SI DANGER IMMEDIAT/ MISE EN SECURITE PHYSIQUE

**17**

→DEMANDE DE SECOURS/ SOINS

**SAMU/ POMPIER**

**15 OU 18 OU 112**

OU Les urgences de l'hôpital le plus proche

Ou médecin traitant

(Certificat ITT)

→LES PERSONNES AYANT DES DIFFICULTES A PARLER OU ENTENDRE

**24h/24 et 7j :7**

**Par SMS**

**114**

→Violences Femmes Info 3919

→Allo Enfance en danger 119

→<https://moncommissariat.interieur.gouv.fr>

Plateforme d'accueil par tchat avec police nationale ou gendarmerie 7j/7 24h/24

## HEBERGEMENT D'URGENCE

→HEBERGEMENT D'URGENCE

**115**

→TERRITOIRE D'ACTION  
DEPARTEMENTALE

Garde sociale d'urgence  
tous les après-midis

**01 30 836 836**

## ACCOMPAGNEMENT MEDICO-SOCIAL

Pôle d'accompagnement inclusion  
solidaire

**01 30 836 836**

Cellule centralisée des informations  
préoccupantes (CCIP)

**01 39 07 74 30** [ccip@yvelines.fr](mailto:ccip@yvelines.fr)

Protection Maternelle et Infantile (PMI)

**0 801 801 078**

Centre de santé sexuelle

**01 30 83 61 21**



**Yvelines**  
Le Département

[yvelines.fr](http://yvelines.fr)



## INFORMATION JURIDIQUE et ACCOMPAGNEMENT PSYCHOLOGIQUE

**Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles (CIDFF 78)**

Accès aux droits, aide aux victimes, soutien psychologique, groupes de paroles, accompagnement renforcé vers l'emploi et l'autonomie, référente du Téléphone Grave Danger (TGD) en lien avec le parquet

Sur rdv 01 30 74 21 01 ou [cidff@yvelines@gmail.com](mailto:cidff@yvelines@gmail.com)

**France victimes 78**

Aide aux victimes d'infractions pénales, accès au droit, accompagnement durant la procédure judiciaire et soutien psychologique, groupe de paroles

Sur rdv au 01 30 21 51 89 [contact@francevictimes78.fr](mailto:contact@francevictimes78.fr)

**Association DIRE**

Accueil, écoute, information juridique, soutien psychologique, orientation et accompagnement des victimes d'infractions pénales, permanences enfants victimes de violences conjugales, groupes de paroles

Sur rdv au 01 30 44 19 87 [dire.aav78@gmail.com](mailto:dire.aav78@gmail.com)

**Women Safe & Children**

Prise en charge pluridisciplinaire des violences, accompagnement global des femmes et enfants victimes de violences, suivi socio-médico-psycho-juridique

**Maison des femmes CALYPSO**

Accompagnement global des femmes victimes de violences, prise en charge globale, suivi socio-médico-psycho-juridique

01 30 81 87 83 ou [maisoncalypso@hopitaux-plaisir.fr](mailto:maisoncalypso@hopitaux-plaisir.fr)

**Etincelle**

Accueil de jour, lieu de soutien, d'orientation et de convivialité pour les victimes de violences

06 10 407 407 [etincelle@chrs-equinoxe.fr](mailto:etincelle@chrs-equinoxe.fr)

Permanences du bus itinérant (dates en ligne sur le site de l'Etincelle)